

Manifeste en faveur de la laïcité et d'une véritable démocratie au Québec

POUR QUE TOUTES LES FEMMES MARCHENT LIBREMENT!

**Textes recueillis dans le cadre de la manifestation tenue devant la Cathédrale de
Trois-Rivières à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2010**

Ghyslain Parent, Ph.D.

Andréa Richard

Louise Hubert

Dans la collection : *Ces valeurs qui n'en sont plus*

Nous sommes CITOYENS et CITOYENNES DU MONDE

Andréa Richard, Auteure, Trois-Rivières

Que vous soyez déistes, agnostiques, athées, protestants, catholiques, musulmans ou hassidiques, je vous fais part que mon option personnelle d'identité ne cadre dans aucune de ces catégories. Mon identité, c'est Andréa Richard, *Citoyenne du monde*.

Puisse cette identité de citoyens et de citoyennes du monde, qui est celle de tous les humains, nous unir dans un objectif commun, celui des droits égaux pour tous, mais aussi des devoirs adjacents pour que la société d'aujourd'hui et de demain soit une société de paix, d'amour et d'amitié entre toutes les nations et les habitants de notre planète, la terre. Plus spécialement, c'est l'égalité homme-femme qu'il faut se souhaiter, ce qui est loin d'être acquis présentement.

Aujourd'hui, en cette *Journée internationale de la femme*, des invités avertis vont nous faire prendre conscience de l'urgence d'agir pour une charte de la laïcité, l'abolition des accommodements religieux et l'égalité homme-femme.

En 1994, avait lieu, devant la Cathédrale de Trois-Rivières, une manifestation organisée par le CLAC [Collectif libre d'action concertée] qui était engagé pour LA LIBERTÉ, LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME et ce, plus spécialement dans l'Église. Andréa Richard et Louise-Gélinas Martel, co-fondatrices du CLAC, réclamaient le sacerdoce de la femme. Elles étaient appuyées par des théologiens, des agents et agentes de pastorale et des religieuses. Un groupe de jeunes a été solidaire du CLAC et a même envoyé une lettre au pape. Les journaux et les médias sont intervenus et, à Sherbrooke, on a suivi l'exemple de Trois-Rivières en faisant une marche d'une église à une autre pour appuyer le CLAC. Ceci a eu un impact si majeur que le Vatican, de par ses évêques, a fait demander au CLAC de se taire. Pour eux, le débat était clos!

C'est en mémoire de cette lutte et comme suite à cet événement historique, qu'en cette Journée de la femme du 8 mars 2010, on a voulu répéter l'expérience de manifester

devant la cathédrale. Cette fois, non en demandant le sacerdoce de la femme, mais en invitant les femmes soumises à quitter cette Église misogyne qui traite les femmes comme étant inférieures aux hommes. FEMMES SOUMISES, VOTRE DIGNITÉ N'EST PAS À GENOUX. LEVEZ-VOUS, VOTRE PLACE EST AILLEURS...

Je profite de l'occasion pour vous lire le texte d'une musulmane qui se bat pour le droit des femmes.

Message de Djemila Benhabib pour le 8 mars

Djemila Benhabib, Montréal, auteure de « *Ma vie à contre-coran* »

À l'occasion du 8 mars, je souhaiterais apporter mon soutien à celles et ceux qui se battent partout dans le monde pour les droits des femmes et exprimer toute ma solidarité à celles qui résistent souvent dans l'indifférence et la solitude.

Chers amis de Trois-Rivières réunis aujourd'hui, par vos gestes et vos initiatives qui visent à défendre les valeurs de l'égalité et de la laïcité, vous contribuez à briser l'indifférence et à créer une immense chaîne de solidarité d'un bout à l'autre du Québec et de la planète. Je vous en suis infiniment reconnaissante.

Faisons de cette journée un moment fort et surtout rappelons-nous que les droits des femmes sont des acquis fragiles à défendre toujours avec acharnement car ils sont nombreux à vouloir nous faire reculer, non pas de quelques pas, mais de plusieurs siècles. C'est pourquoi toute mobilisation citoyenne telle la vôtre est primordiale. Merci pour ce tout ce que vous faites. Bon 8 mars à vous toutes!

Dans mon pays.....

André Drouin, Ingénieur, Hérouxville

« Nous ne voulons qu'aucune religion puisse imposer quoi que ce soit, à qui que ce soit et en d'aucun temps dans l'arène de notre modèle du vivre ensemble ».

« Tous obéissent à des lois communes et ce, peu importe la religion de chacun ».

Conséquemment,

Au Canada, les normes et lois suivantes s'appliquent et ce, **peu importe votre religion :**

Les gens votent en se montrant le visage.

Une femme peut divorcer de son mari.

Une femme qui divorce peut avoir la garde de ses enfants.

Une femme qui divorce bénéficie du partage égal des biens accumulés.

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de dessin.

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de musique.

Une femme peut jouer de tous les instruments de musique.

Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de sciences.

Une fille ne peut se marier avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans.

Une fille ne peut être forcée de se marier à un homme.

Une fille ne peut subir aucune mutilation génitale.

Une femme désobéissant à son mari ne peut être tuée.

Filles et femmes ne peuvent subir de sévices pour ne pas avoir respecté une religion.

Les femmes peuvent porter un pantalon.

Aucun lieu public n'offre de salles d'ablution ou d'incantation.

Un chauffeur de taxi doit conduire un client accompagné d'un chien.

Un chauffeur de taxi doit conduire un client transportant de la boisson.

Lorsque la loi requiert le port d'un chapeau de sécurité, tous le portent.

La pratique de sports requiert des vêtements de sécurité que tous portent.

La nourriture servie aux prisonniers ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.

La nourriture servie dans nos écoles ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.

La nourriture servie dans nos hôpitaux ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.

Hommes et femmes se baignent ensemble en public.

Les femmes ne se baignent pas toutes habillées dans les lieux publics.

À l'école, une fille peut s'asseoir à côté d'un garçon.

Filles et garçons voyagent dans le même autobus scolaire.

Vers la fin de l'année, les gens peuvent se souhaiter « Joyeux Noël ».

Vers la fin de l'année, les gens peuvent se faire des arbres de Noël.

Au travail ou ailleurs une femme peut lire une lettre écrite par un homme.

Au travail ou ailleurs un homme peut lire une lettre écrite par une femme.

Un médecin ou infirmière soigne des hommes.

Un médecin ou infirmier soigne des femmes.

À l'hôpital, une infirmière peut entrer seule dans la chambre d'un homme.

À l'hôpital, une femme malade communique elle-même avec le médecin.

À l'hôpital, une personne malade peut bénéficier d'une transfusion sanguine.

À l'hôpital, les malades portent les vêtements requis.

À l'hôpital, le personnel porte les vêtements requis.

Un employeur peut obliger ses employés à vêtir un uniforme réglementaire.

Des écoles obligent leurs élèves au port de l'uniforme.

Les hommes accompagnent leurs femmes aux cours prénatals.

En toute occasion, une femme peut porter secours à un homme.

En toute occasion, un homme peut porter secours à une femme.

Une femme peut enseigner aux hommes et garçons.

À la piscine, une femme peut surveiller hommes et garçons.

Une policière peut semoncer un homme.

Une femme peut se montrer les cheveux sans se faire violer.

Un policier peut semoncer une femme.

Un employé peut travailler après le coucher du soleil.

Un travailleur peut être tenu de travailler le dimanche.

Une ambulancière peut transporter et soigner un homme.

Les employés bénéficient tous des mêmes congés légaux.

Les employés respectent les horaires de travail.

Les enfants ne peuvent jeûner durant les périodes scolaires.

Écoliers et écolières respectent l'horaire scolaire.

Les filles sont tenues d'aller à l'école selon les lois.

Les travailleurs doivent se nourrir pour accomplir leurs tâches.

La cédule des examens scolaires est respectée par tous.

L'horaire des sports en milieu scolaire est respecté par tous.

Homme et femmes participent ensemble aux événements sportifs.

L'horaire des événements de sports amateurs est respecté par tous.

Dans nos écoles, les enfants ne portent pas d'arme ou semblant d'arme.

Au travail, les employés ne portent pas d'arme ou semblant d'arme.

Une femme doit passer seule un examen scolaire.

Une femme peut corriger les examens d'un homme.

Une femme peut enseigner à un homme.

Hommes et femmes pratiquent ensemble les sports.

Les aliments que nous consommons n'ont pas à être approuvés par différentes divinités.
La disposition des étalages en magasin n'a pas à être approuvé par différentes divinités.
Nos documents d'identité incluent notre photo.
Les hommes parlent aux femmes réceptionnistes des appels.
Dans nos hôpitaux, hommes et femmes se logent dans la même chambre.
Il est défendu à toute personne de fumer dans les endroits publics.
Les contrats de propriétés divisées doivent être respectés par tous.
Les municipalités n'ont pas à délimiter un secteur pour satisfaire les religions.
Toute personne est susceptible d'être approchée par un chien renifleur.
Aucun livre ne peut enseigner à un homme de battre sa femme.
Aucun livre ne peut recommander de pendre en public les homosexuels.
Il est défendu de s'attaquer physiquement aux personnes qui ne pensent pas comme nous.
On ne brûle pas les morts sur la place publique.
Lorsqu'une personne décède, une autopsie peut être demandée.
Dans nos hôpitaux, les lits ne sont pas orientés pour les prières.
Dans nos hôpitaux, des produits à base d'alcool et de gélatine sont utilisés.
Des boissons alcoolisées sont vendues sur les campus universitaires.
L'État vend avec profits des boissons alcoolisées.
Dans nos écoles, les enfants lisent le livre « *Les Trois Petits Cochons* ».
Les personnes peuvent librement croire ou ne pas croire aux divinités.
Tous doivent obéir aux règlements, municipaux et autres.
Il est interdit de déterrer les cadavres pour festoyer avec eux.
Pour mieux communiquer, les gens se regardent dans les yeux.
En public, les gens se montrent à visage découvert.
Lors de rencontres, les femmes serrent la main des hommes.
Les gens de couleurs de peau différentes fréquentent la même école.
Au travail, hommes et femmes se côtoient.
Dans une ligne d'attente, hommes et femmes attendent leur tour.
Utilisant les transports publics, une femme prend place où elle veut.
La polygamie est illégale et punie.
Universités, écoles et hôpitaux n'offrent pas de lieux de prière.
Usines et autres lieux de travail n'offrent pas de lieux de prière.
Tout travailleur syndiqué doit payer ses cotisations syndicales.

L'État et les religions étant séparés, nous souhaitons que nos politiciens agissent pour que :

Les dons remis aux organismes religieux ne puissent servir à des déductions fiscales.
Les organismes religieux soient considérés comme entreprises aux yeux du ministère du Revenu

Conclusion

Toutes les croyances telles qu'horoscope, lignes de la main, feuille de thé, numérologie, tarot, religions et autres sont permises. Cependant, leur mise en application peut souffrir de certaines contraintes si nous voulons assurer notre vivre-ensemble et la paix sociale. Ainsi, la liberté devient le droit de faire tout ce que les lois nous permettent de faire.

Plutôt que de demander à la société de se torturer pour accommoder les religions, il est beaucoup plus simple de demander aux religions d'accommoder leurs fidèles pour qu'ils puissent vivre en société.

Mustapha Kemal Atatürk (1881-1938), qui fut le fondateur et premier Président de la république turque, avait raison de déclarer: « *L'homme politique qui a besoin de la religion pour gouverner n'est qu'un lâche* ».

[Référence : http://www.lescitations.net/citations/auteurs/Mustapha_Kemal_Ataturk.html]

La laïcité comme condition de la démocratie

**Marie-Andrée Bertrand, Docteure en criminologie, Professeure émérite de l'Université de Montréal,
Membre de l'Ordre national du Québec**

Ma revendication d'un état laïc n'est pas nouvelle, mais elle est de plus en plus forte et de plus en plus motivée au fur et à mesure que le débat public s'anime, suscitant quelques espoirs, mais laissant aussi apparaître les résistances à la laïcité.

L'hiver et le printemps 2010 ont été les témoins de manifestes et de déclarations opposés sur ce front. Il faut remercier les militants de Trois-Rivières d'avoir pris plus d'une fois le leadership pro laïc et d'avoir offert des occasions et des lieux de débat.

La laïcité au nom des droits des femmes à l'égalité

C'est d'abord au nom du droit des femmes à l'égalité et en réaction aux accommodements raisonnables que j'ai entrepris de militer en faveur de la laïcité en octobre 2007 dans un débat public et ensuite dans le premier combat d'un groupe féministe appelant à une Charte québécoise en faveur de la laïcité le 20 mars 2009 ; à nouveau en mars 2010, lors de la manifestation en faveur de la laïcité et du droit des femmes, organisée par Andréa Richard à Trois-Rivières.

Il m'apparaît maintenant que la lutte pour un État laïc doit se faire au nom de la démocratie et pour assurer la protection des droits tous, hommes et femmes, de toutes origines, de toutes conditions sociales, qui sont menacés par le pouvoir religieux. Il est évident que les normes religieuses constituent des obstacles majeurs contre le droit des femmes à la liberté et à l'égalité et on ne dira jamais assez les torts que les religions, toutes les religions, ont causé aux femmes. Aussi, quand l'État fait siennes les normes

religieuses et bénit la soumission des femmes à leur mari et aux chefs religieux, imans, rabbins, clercs de toute confession, comme l'interdiction religieuse faite aux femmes de décider elles-mêmes de leurs grossesses, et se fait complice des normes vestimentaires propres au sexe féminin, ou de leur incapacité politique, de leur absence de la vie publique et des organes de pouvoir l'État participe alors à une discrimination honteuse, inique, archaïque. Il se rabaisse, il se fait serviteur, esclave et complice de superstitions, de coutumes dépassés, de conceptions antiques. Il prend parti pour les hommes et pour des croyances qui s'opposent à l'égalité de tous devant la loi. Le projet de Loi 94 veut interdire ce type de domination par la religion qui va contre le principe de neutralité religieuse de l'État, mais la coutume vestimentaire en question va surtout contre le droit des citoyens à la solidarité sociale, le droit de s'entre-reconnaître, de se voir, de communiquer, de savoir à qui la personne s'adresse et des risques qu'on encourt à traiter avec des personnes non identifiables. Mais il arrive que ce soit les femmes elles-mêmes qui choisissent de se rendre non reconnaissables au nom de leur religion et non leur conjoint qui les y oblige. De toute façon, c'est la personne qui choisit de se rendre méconnaissable en portant la burqa qu'il faut sanctionner et ses complices.

Si la discrimination faite aux femmes au nom de la religion a des effets particuliers et particulièrement néfastes sur leur sort, en fait des conséquences odieuses, là n'est pas la seule raison de réclamer un État laïc. Les hommes aussi, les enfants et les citoyens de toute origine, de toute couleur et de toute condition sociale ont droit à un État neutre, démocratique, dont les lois assurent à tous égalité.

La laïcité au nom de la démocratie

Il ne faut donc pas perdre de vue l'objectif total : un État neutre et démocratique où hommes et femmes, enfants et adultes, gens de toute couleur et de toute origine sont traités non seulement également mais équitablement.

Depuis 1965, le Québec est sur la voie de la démocratie, les lois sont votées par les élus et le pays gouverné par un élu parmi d'autres qui doit bien se souvenir que tel est son statut

Ces lois adoptées sont les seules légitimes dans le territoire qui est celui de notre naissance ou de notre adoption. Nos règles démocratiques exigent que les grands services que sont l'éducation, la santé et la liberté politique soient accessibles à chacun et l'état s'engage à assurer la paix et la protection publiques. Enfin, tous jouissent de la liberté de circuler, de parler.

La résistance et les reculs

Le Québec cependant ne s'appartient pas tout à fait. Il a accepté, de gré ou de force, selon les époques, de demeurer un état parmi d'autres dans une confédération nationale dont la politique serait le multiculturalisme qui invoque la diversité raciale et religieuse comme une vertu. En fait, un idéal allant même jusqu'à demander à tous les Canadiens de contribuer financièrement à protéger et développer la diversité culturelle et religieuse des immigrants. Rien n'est plus vicieux que ce mélange entre tolérance et vertu, fait social et politique pancanadienne. Le recours aux accommodements raisonnables est une technique détournée d'affirmation de multiculturalisme et du droit d'échapper aux normes communes par la religion.

La réaction sociale des Québécois aux accommodements montre bien que la politique culturelle du multiculturalisme ne passe pas. En général, les Québécois ne peuvent pas voir les tribunaux transformés en législateurs qui méprisent les normes et les lois légitimes

Les obstacles

Ainsi, le 11 février 2010, un millier de personnes se décrivant comme des intellectuels publiait un manifeste intitulé « Pour un Québec pluraliste ». Comme les commissaires Bouchard et Taylor, les pluralistes prêchent la tolérance de la diversité religieuse, admettent et bénissent les accommodements raisonnables sauf ceux qui contredisent les lois existantes, mais personne ne peut qualifier ces exemptions de raisonnables, elles sont carrément illégales. Enfin, les pluralistes s'inspirent de la doctrine fédérale du

multiculturalisme qui nie la singularité québécoise pour recommander la tolérance aux accommodements ou, en tout cas, le maintien des exemptions pour raisons religieuses. On voit donc que certains parmi nous, au Québec, proposent un pluralisme qui se veut social, mais qui est bien religieux. C'est une contrefaçon du multiculturalisme, un interculturalisme qui n'a rien à voir avec la démocratie et la laïcité. Au Canada et au Québec, la diversité ethnique, religieuse, raciale, est un fait bien réel. À l'État d'en faire une vertu qui commande une politique dans l'intérêt général, mais alors encore faut-il dire de quelle politique le gouvernement québécois doit être de plus en plus le maître-d'œuvre. Le Québec doit et peut contrôler son immigration dans toutes les sphères qui lui ont été reconnues comme propres.

Bien que se prétendant le gardien de l'intérêt général, le parti au pouvoir au Québec, le Parti Libéral, témoigne d'une grande lâcheté en cédant aux pressions des groupes religieux intégristes dans la gestion des écoles et dans les pratiques hospitalières dominées par des groupes religieux. Les décisions contradictoires du gouvernement Charest concourent à l'augmentation du nombre des femmes et des hommes qui se soumettent aux rabbins, aux imams, aux chefs de sectes et aux pasteurs de tous les cultes et y soumettent aussi leurs enfants, plutôt qu'aux lois et coutumes du pays d'accueil. On espère des nouveaux arrivants qu'ils apprennent les lois et coutumes et s'y conforment et la grande majorité d'entre eux le font; ne sont-ils pas venus dans l'espoir de trouver ici un pays libre et laïc? Encore faut-il leur offrir les moyens de s'y intégrer.

Dans leur Manifeste, les pluralistes religieux considèrent la diversité ethnique comme une vertu ; ils sont loin de se soucier de l'intégration des nouveaux arrivants et ne leur signalent même pas que le Québec a connu la dissidence laïque, contre la domination de l'Église catholique notamment. Par ailleurs, ces pluralistes ne se soucient nullement d'égalité entre les femmes et les hommes.

Une déclaration pour un Québec laïc et pluriel

Enfin, en mars 2010, un autre manifeste, la « *Déclaration pour un Québec laïc* » parle plus fort et parle de laïcité. Le document a été signé par près de trois mille adhérents qui ne revendiquent pas le titre d'intellectuels bien que plusieurs sont connus comme tels et elle s'offre au débat public.

Comme des milliers d'autres signataires, je crois qu'il faut réclamer haut et fort une charte de la laïcité et en attendant, faire respecter les lois neutres d'un Québec démocratique et déjà laïc.

Une charte de la laïcité

Sans charte de la laïcité, les nombres et les structures actuelles de l'immigration au Québec risquent de mener à l'impasse. Puisque le Québec est demandeur de nouveaux arrivants, l'intérêt général exige qu'on révise ses politiques d'immigration et reconnaisse que le choix des pays de provenance est beaucoup plus grand que ne laissent supposer les politiques d'immigration¹. Le Québec doit tirer parti des leçons de ses pratiques d'immigration depuis dix ans. La diversité ethnique et le pluralisme religieux ne sont pas des objectifs, ce sont des faits auxquels a concouru une politique à courte vue ; le moment est venu de nous demander quelle diversité contribue à l'enrichissement culturel. Certainement pas celle qui concourt au recrutement d'immigrants qui pratiquent l'auto-exclusion et s'opposent à l'égalité des femmes et au progrès de la démocratie. Celle-ci est désirée, nourrie par les résidents, nouveaux et anciens ; les nouveaux ont souvent émigré pour vivre dans un pays démocratique. Une majorité de Québécois est défavorable aux accommodements et favorable à la laïcité.

L'égalité des sexes et l'équité dans le traitement sont des acquis au Québec, mais le retour du religieux, bien que ce soit le fait de minorités, est réel et n'est pas que le fait des

¹ Pour les données sur l'immigration et l'effet des politiques actuelles, voir les travaux de Georges Mathews, économiste et démographe, *Le Choc démographique* (1984) et le rapport intitulé *L'immigration et les accommodements raisonnables: à la recherche d'une problématique plus cohérente* (2007).

nouveaux arrivants. Voir les normes et pratiques démocratiques et égalitaire bafouées par une proportion significative des immigrants soutenus par leurs chefs religieux est déjà inquiétant est triste Mais constater que des résidentes de longue date adoptent les coutumes religieuses de groupes intégristes est plus triste encore.

Comme le dit Élisabeth Badinter dans son témoignage devant le comité de l'Assemblée nationale française sur la burqua en octobre 2009² : *Il y a dix ans, aucun de nous n'avait vu une femme couverte du voile intégral dans les rues de nos villes. Maintenant, c'est fait et la tolérance s'installe devant ce manquement grave à la civilité, à la réciprocité. On ne peut accepter toutes les traditions, certaines constituent des injures à notre histoire. Il faut dénoncer celles qui offensent nos valeurs. Dissimuler son visage n'est pas un choix acceptable dans un pays démocratique. Le port d'insignes religieux dans la fonction publique n'est pas non plus acceptable, pas plus que le prêche religieux dans les institutions de l'État.*

Il est temps d'élire des représentants qui savent faire respecter nos valeurs. Le projet de loi 94 mérite d'être approuvé, mais il faut en enrichir les termes et l'objectif et rappeler fermement le principe de la neutralité que l'État doit observer dans chacune de ses lois.

Quant aux décisions des tribunaux, elles ne sauraient contredire la loi. Les juges ne sont pas des élus du peuple, mais des interprètes de la volonté des représentants du peuple. L'État ne peut contredire ses propres lois et politiques. Il le fait pourtant en pratiquant une tolérance coupable dans l'affectation de fonds publics à des écoles et services de santé qui ne respectent pas ses propres lois. Le gouvernement actuel rappelle le principe de la neutralité du législateur dans le projet de loi 94, mais ne le respecte pas quand il affecte des fonds publics à des écoles et à des services sociaux et de santé religieux.

² Voir *Rapport d'information, no 2262, Assemblée nationale, Fait en application de l'article 145 du règlement, au nom de la Mission d'information sur la pratique du voile intégral sur le territoire national.* Président André Gérin, Rapporteur Éric Raoult.

Les sociétés modernes et démocratiques

Jean-Paul Michon, Architecte, Saint-Augustin de Desmaures

Depuis l'avènement de la révolution française, l'idée de la démocratie a évolué. Le principe démocratique des états de droits s'est, petit à petit, construit pour devenir aujourd'hui un modèle de société accepté internationalement. Ce qui apparaît de plus en plus clair, c'est que les religions se voient écartées de tous les champs qu'elles occupaient autrefois. Les religions étaient nées à des époques obscures ou aucune structure sociale n'existait. Elles ont occupé tous les secteurs de l'état au point où elles se sont rendues indispensables. Toutefois, leurs argumentations, leurs textes fondateurs sont aujourd'hui largement dépassés et souvent dénoncés.

Sous une devise de spiritualité, elles avaient des réponses toutes faites pour tous les domaines de l'existence. Elles avaient un droit de véto sur tout ce qui se faisait et tout ce qui se pensait. Leur statut était devenu si puissant qu'elles ont fini par se prendre pour ce qu'elles étaient censées représenter : Dieu en personne.

Avec le temps toutefois, et surtout depuis l'arrivée récente de l'internet, tout se sait à la vitesse de l'éclair. La censure devient moins facile et les abus des religions sont connus instantanément partout autour de la planète. Si les religions avaient le contrôle dans tous les domaines, y compris la liberté de penser, aujourd'hui, il ne leur reste que le goût du pouvoir.

C'est la raison pour laquelle les religions se transforment significativement en instrument de pouvoir et d'abus de pouvoir. Depuis une cinquantaine d'années, le Vatican a trouvé le moyen de s'autofinancer grâce à des fonds investis en bourse et des placements dans des secteurs clés de l'économie et de l'industrie sans aucune morale, pour aller jusqu'à investir dans le secteur de l'armement et de destruction massive. Avec son bras invisible,

l'Opus Dei, le Vatican contrôle ce qui se passe dans les secteurs clefs de l'État et de l'économie grâce à un réseau invisible de postulants recrutés dans les meilleures universités. Certains avancent que la banque du Vatican serait plus riche que les budgets de l'État de la France et de l'Italie réunies. Il faut savoir que dans ces domaines, les secrets sont surtout bien gardés. On est loin des vœux de pauvreté et de transparence prônés par Jésus-Christ.

La religion catholique a toutefois compris qu'il fallait garder une façade bienveillante de saints et autres miséricordieux, comme c'est le cas justement avec le Frère André de l'oratoire Saint-Joseph qui deviendra officiellement Saint le 17 octobre 2010. Ils ont oublié de dire combien il avait été maltraité tout au long de son existence par sa hiérarchie catholique. Avec de nouveaux saints, le Vatican a un beau moyen de préserver son image idyllique. Nous ne négligerons pas de parler de toutes les œuvres caritatives religieuses qui sont aussi là pour donner cette image de bienveillance et pour faire du recrutement. N'oubliez pas que si vous n'êtes pas religieux, c'est impossible de devenir Saint un jour.

Aujourd'hui, les religions regrettent l'époque où elles avaient tous les pouvoirs, où elles étaient Dieu. Aujourd'hui, malgré qu'elles aillent dans un dernier sursaut essayer de reprendre le pouvoir, l'humanité n'a plus besoin de leurs services.

L'humanité a développé une grande capacité à se souvenir des avantages et des inconvénients de ces religions. L'humanité est en train de comprendre qu'en fait de spiritualité, c'est surtout de pouvoir sur les âmes que les religions ont abusé. L'humanité a enfin compris le message de Jésus : « Plus jamais de religions ». Toutefois, en plus de ne pas avoir été écouté, son message a été récupéré pour créer une nouvelle religion de toutes pièces.

Aujourd'hui, en 2010, il est bon de se rappeler que si les femmes doivent encore lutter pour être reconnues comme des êtres humains à part entière, c'est toujours à cause des religions. Les femmes ont subi des sévices les plus atroces à cause de ces religions. Si le

Pape a demandé pardon pour certaines fautes commises par la chrétienté, l'avez-vous entendu demander pardon pour les millions de femmes qui ont été brûlées vives sur le bûcher sur ordre papale ? Leurs seules fautes avaient été d'être possédées par Satan : c'est-à-dire d'être belle et charmante. Un charme et une beauté pour faire succomber les pauvres hommes, les religieux. En un mot, l'église reprochait aux femmes un pouvoir d'attraction et de séduction sur les hommes. Une des rares choses sur lesquelles les religions n'ont jamais eu de pouvoir. D'où l'histoire de la pomme avec Adam et Ève, le péché originel. Comme cela ne pouvait être que l'œuvre de Satan, la seule sentence de cette époque a été le bûcher. Et vous croyez encore que les curés sont les intermédiaires entre vous et Dieu. Se poser la question devrait nous donner la réponse.

Aujourd'hui, la seule raison pour laquelle les religions sont encore là, ce n'est pas pour l'œuvre de Dieu, mais seulement grâce à une certaine forme d'inertie et d'habitudes encrées dans les traditions humaines qui empêchent certains d'y voir clair : 1) Les seules personnes responsables de la survie des religions sont celles qui pensent que c'est la seule voie pour accéder à la spiritualité; 2) Ces personnes portent la responsabilité de vouloir conserver des institutions anachroniques et inadaptées au monde moderne; 3) Ces personnes portent la responsabilité de maintenir en place des institutions responsables de la misère du monde féminin et 4) Ces personnes portent sur leurs épaules toutes les fautes commises par ces religions au nom de Dieu. Car, c'est grâce à elles que ces institutions subsistent.

Aujourd'hui, les religions tentent de faire passer le message qu'en dehors des religions, il n'y a pas de croyants. Vous remarquerez que de plus en plus, les religieux parlent de foi catholique ou de foi musulmane. Comme si la faim avait une religion. Il devient donc nécessaire de constituer un regroupement qui comptabilise les personnes ayant la foi mais qui ne veulent faire partie d'aucune religion. Ces personnes auraient ainsi un poids politique pour contrer les demandes des religieux. C'est le cas de beaucoup de catholiques. C'est le cas aussi de nombreux musulmans qui ont fuit leur pays pour une terre de liberté et qui sont pourchassés ici par leurs imans et autres ayatollahs.

Il est temps de se donner les moyens d'être spirituel et croyant sans faire partie d'aucune organisation religieuse. Car les démocraties modernes peuvent très bien se passer de religions : 1) Les statistiques de l'état devraient faire apparaître la rubrique « Croyants, laïques, sans religion » afin d'éliminer une grande illusion sur le nombre de pratiquants des religions; 2) L'éducation des enfants devrait être faite sans avoir recours à l'endoctrinement, ni aux cours d'ÉCR; 3) Les universités devraient être laïques et faire de la recherche sans le consentement de religieux; 4) L'état laïque n'a plus à encourager ni à financer les religions; 5) La médecine et les hôpitaux n'ont pas besoin de directives pour savoir comment soigner les malades; 6) Les tribunaux n'ont pas besoin de recommandations d'un religieux pour rendre leurs jugements. L'état de droit a su former des juges et des avocats; 7) Nous n'avons plus besoin de confessionnaires, la police dispose de Services de renseignements fiables; 8) Nous n'avons plus besoin de nous faire baptiser car nous avons le droit de choisir le prénom de notre enfant et le service de l'état civil s'occupe d'enregistrer les naissances; 9) Les morts n'ont plus besoin de la bénédiction du curé pour aller au paradis car ni le paradis ni l'enfer n'ont existé quelque part; 10) Les enfants n'ont plus besoin de la catéchèse ni d'aucun endoctrinement car personne ne croit plus en leurs mensonges; 11) Les couples n'ont plus besoin du consentement des curés pour se marier car c'est maintenant Dieu qui s'en occupe directement; 12) La beauté est l'œuvre de Dieu, il n'y a pas de raison de l'interdire ou de la cacher. La beauté des femmes doit profiter à tous, car elle engendre la paix. C'est une erreur que de la cacher. L'absence de beauté irrite l'âme et engendre le chaos; 13) La sexualité est une affaire personnelle qui ne regarde pas la religion et 14) Les religieux devraient consulter un psychanalyste avant de sacrifier leur vie dans des activités pathogènes.

Tout cela pour dire que les religions n'ont plus à se mêler des affaires publiques de l'État. Les êtres humains sont assez mûrs pour se débrouiller seuls.

En conclusion, nous allons souhaiter que les femmes comprennent que c'est à elles de prendre en main leur destin et à personne d'autre. Tant qu'elles n'auront pas atteint cette liberté et cet état de conscience, elles resteront soumises aux dictats des hommes.

Est-il raisonnable d'accommoder le sexisme et le machisme?

Irène Doiron, Professeure de philosophie à la retraite, Montréal

Alors que les centrales syndicales ont choisi pour la *Journée internationale des femmes* de mener la lutte sur le terrain économique et s'associent à la Fédération des femmes du Québec pour la Marche internationale des femmes, la CSN spécifie en outre: « *Et, encore une fois cette année, nous allons «marcher» pour défendre notre projet de société, nos valeurs, nos acquis et nos droits* »³.

C'est parce que nos valeurs, nos acquis et nos droits sont contestés en raison du resurgissement du religieux et des religions qu'il me semble légitime de demander si l'idéologie religieuse, en particulier fondamentaliste et intégriste à la marge des trois monothéismes, n'est pas le vecteur par lequel sera freinée la marche des femmes pour la concrétisation dans les faits de l'égalité de droit que nous avons obtenue. C'est pourquoi j'ai répondu à l'invitation d'Andréa Richard qui a décidé d'axer la manifestation d'aujourd'hui autour de la laïcité et de l'égalité des femmes et des hommes dans les différentes religions. Réclamer une charte et des lois pour renforcer la laïcité, c'est aussi se soucier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Lorsque des prescriptions comportementales, vestimentaires ou autres, sous prétexte de soumission à une prétendue volonté divine, rencontrent les intérêts du machisme, n'y a-t-il pas lieu de se questionner sur l'origine réelle de ces prescriptions et de leurs effets sur l'ensemble de la société? Au-delà des contraintes physiques et psychologiques qui pourraient s'exercer sur les femmes pour les soumettre à un ordre social patriarcal, n'assistons-nous pas à une offensive visant à provoquer une sorte de « servitude volontaire » chez certaines femmes qui les empêcherait de se penser en êtres autonomes, seules responsables de leur vie? Aussi, il est de notre devoir et intérêt comme femmes de dénoncer, non seulement un certain nombre d'accommodements religieux, mais de dénoncer également le *Manifeste pour un Québec pluraliste* qui, sous couvert de respect de la

³ www.csn.qc.ca « Une autre participation à la Marche mondiale des femmes s'organise. En 2010, ça va marcher ! »

liberté de conscience, en fait entérine des pratiques sociales discriminantes à l'endroit des femmes et des minorités sexuelles.

En effet, la diversité religieuse que ce manifeste privilège présente peu de diversité réelle en ce qui a trait au sort qui est fait aux femmes. Pourtant, leurs auteurs osent affirmer que “la manifestation de l'adhésion religieuse n'est pas en contradiction avec l'appartenance citoyenne”. Que signifie alors cette appartenance citoyenne lorsque des hommes de la communauté hassidique demandent que seuls des policiers hommes interviennent lorsque des hommes de leur communauté doivent être rencontrés? Que signifie l'appartenance citoyenne lorsqu'un mari musulman réclamait à l'Université du Québec à Trois-Rivières [demande heureusement refusée] que son épouse, Québécoise de souche, étudiante en chiropraxie, ne puisse traiter des hommes? Que signifie être citoyen quand des fondamentalistes chrétiens n'envoient plus leurs enfants à l'école, les soustrayant ainsi à la culture scientifique moderne, entre autres?

Quelles qu'en soient les causes, ce resurgissement actuel du religieux, fondamentaliste en particulier [certains bien de chez nous, ce n'est ni une spécificité immigrante, ni musulmane] peut à juste titre faire craindre pour l'évolution d'une certaine diversité dans les pratiques sociales. Les religions sont des **constructions humaines**. Et les caractéristiques biologiques ne servent que de prétextes à des prescriptions sociales discriminatoires de la part de certains [ceux qui demandent des accommodements], prescriptions se réclamant d'un essentialisme et d'un naturalisme visant à légitimer la pérennisation de rapports sociaux inégalitaires, bien loin de la diversité souhaitée! Ainsi donc, dans cette **diversité enchantée**, il y a une **unicité** de presque toutes les religions à ce sujet.

Actuellement, les institutions publiques et les tribunaux traitent ces demandes comme si les pratiques religieuses étaient des injonctions si impératives qu'on les croirait comme une donnée presque aussi « naturelle » que la couleur de la peau et l'appartenance à un sexe. Or, comment ne pas voir dans certaines demandes d'accommodements dits « raisonnables » la volonté de perpétuer en fait des modèles sociaux inégalitaires s'abritant derrière une volonté divine supposée.

D'autre part, ce manifeste présente les immigrants comme une entité homogène. Or, la ligne de partage ne se fait pas entre, d'un côté, les immigrants, et de l'autre, les citoyens de plus longue date, mais entre citoyens favorables à une société laïque et ceux qui souhaitent que les règles de la société s'accordent avec des prescriptions religieuses. Car, comme je l'indiquais dans mon texte de mai 2009 publié sur le site sisyph.org, la volonté des religions est que leurs règles soient LA loi. Des deux côtés de cette ligne de partage, il y a des immigrants et des « Québécois de souche ».

Les pluralistes affirment avoir une « *vision plus ouverte, plus tolérante et surtout plus dynamique dans sa conception des rapports sociaux...* » que ceux qu'ils stigmatisent. Il leur faut alors admettre que les religions n'échappent pas à ce dynamisme invoqué, elles ne sont pas inertes, stables, elles évoluent, et elles peuvent aussi régresser.

Les pluralistes s'opposent à une charte de la laïcité, tout en déformant d'ailleurs ce que les laïcs demandent. Des laïcs demandent un devoir de réserve des employés travaillant dans les institutions étatiques entre autres par l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires, **dans le cadre de leur emploi uniquement**, et non dans tout l'espace public, comme le manifeste le laisse croire. Ce devoir de réserve revendiqué vise justement le respect du pluralisme religieux des **usagers!**

« *La laïcité se rapporte à l'état et non aux individus* », lit-on, dans le manifeste. C'est juste. Or, l'état n'existe que par l'intermédiaire d'institutions qui, pour fonctionner, requièrent des humains en chair et en os. C'est par l'entremise de ces derniers que les citoyens rencontrent l'état neutre. Or, comme pour la justice, l'apparence d'impartialité est aussi importante que l'impartialité elle-même. Comment se sentirait une femme juive, servie dans une institution étatique, par une femme arborant un foulard musulman, suite à une explosion d'un kamikaze musulman dans un bus à Tel-Aviv? Quel message enverrait-on à un jeune adolescent, à qui on refuse, à l'école, le port de la casquette en classe tout en autorisant sa professeure ou une élève à porter un foulard? L'impression que des passe-droits sont accordés au nom de la liberté religieuse génère l'idée d'un traitement inégalitaire des citoyens. C'est cela qui choque.

Par ailleurs, interdire dans les institutions étatiques et dans les écoles les signes religieux ostentatoires est un excellent moyen, sinon le seul, de permettre aux femmes des minorités religieuses de se soustraire à des contraintes qui pourraient leur être imposées par leur entourage. Les membres de Québec Solidaire et de la FFQ, avec leur politique du ni-ni [ni interdiction, ni obligation] ne nous expliquent pas comment ils pourraient empêcher ces contraintes. Vont-ils aller dans les chaumières haranguer ou contraindre les contraigneurs à laisser le libre choix aux femmes?⁴

Les pluralistes affirment que l'exercice de la liberté religieuse doit être autorisé « *tant qu'elle ne porte pas atteinte aux droits d'autrui* ». Or comment mesurer cette atteinte aux droits d'autrui? Comment déterminer cette ligne où s'entrechoquent les droits des uns et ceux des autres? Jusqu'à maintenant, la Cour suprême du Canada a, le plus souvent, tranché en faveur de la liberté religieuse, qui devient ainsi le principe transcendant les autres quand il y a conflit des droits. C'est ce qui inquiète une partie de la population pour qui ces accommodements de nature religieuse remettent en cause certains **acquis** de la révolution tranquille.

Par ailleurs, les pluralistes ne parlent jamais des **droits** collectifs. Refuser de faire instruire les femmes au-delà du secondaire, comme le font certains fondamentalistes chrétiens, bien de chez nous, cause un tort difficile à mesurer, non seulement aux femmes, mais à la collectivité? Parce qu'autrui, c'est aussi la collectivité. Et que dire de ces écoles religieuses où une partie du programme obligatoire n'est pas respecté? Qui fera vivre ces personnes si elles ne peuvent s'intégrer au marché du travail faute d'une formation adéquate? Les pluralistes se prononcent pourtant avec vigueur pour l'égalité des chances. N'y a-t-il pas là matière à réflexion?

Contrairement aux affirmations erronées du manifeste, les laïcs ne banalisent pas les droits humains garantis par les chartes, mais affirment que la liberté religieuse n'est pas le socle intangible qui doit transcender les décisions relatives au respect des autres droits. **Quand un homme, invoquant des croyances religieuses, refuse d'être servi par une femme, c'est la dignité de TOUTES les femmes qui est atteinte, peu importe qu'il y ait ou non un homme disponible dans la salle pour le servir.** Des accommodements à de telles demandes heurtent de

⁴ Doiron, I. (2009). *Cachez cette chevelure que je ne saurais voir*, mai 2009, sisyphe.org

front les **valeurs** communes de notre société, valeurs universalisantes parce que non discriminatoires. Il ne s'agit ni de laïcité stricte ou fermée, ni d'un nationalisme conservateur que de refuser de tels accommodements. **En somme, les rédacteurs du manifeste souhaitent en bout de ligne que nous soyons tolérants à l'égard des intolérances et discriminations pratiquées par certaines minorités religieuses intégristes!**

Ils écrivent encore: « *La raison principale qui doit nous inviter à la prudence est que les mondes vécus ne correspondent jamais à des modèles définis à l'avance, que les situations personnelles et sociales sont changeantes, qu'elles exigent des ajustements continus et de nouveaux équilibres à trouver* ». Qui peut s'opposer à cela? Certains groupes religieux intégristes, peut-être, qui voudraient justement reproduire « *des modèles définis à l'avance* », coulés dans le béton, pour l'éternité!

Je voudrais aussi contester avec vigueur l'amalgame que le manifeste tente d'établir entre les théocraties qui ne tolèrent aucune dissidence religieuse et les personnes qui, au Québec, réclament une charte de la laïcité et s'opposent à certains accommodements qui voudraient pérenniser des rapports sociaux discriminatoires. **J'affirme, quant à moi, qu'une charte de la laïcité est bon, non seulement pour les femmes, immigrantes ou non, de minorités religieuses ou non, mais pour toute la société.** Ce faisant, ce n'est pas instrumentaliser le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, comme le laissent entendre certaines personnes, entre autres, mais pas seulement, Françoise David, dans *Le Devoir* du 8 mars 2010, et Micheline Dumont, le 22 février dans *Le Devoir* également, qui invoquent le fait que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le plan économique et dans d'autres domaines n'est pas atteinte au Québec, y compris dans la fonction publique pour mettre en doute les intentions des personnes qui s'opposent à certaines pratiques religieuses. Or, la lutte pour l'obtention d'une charte de la laïcité va dans le même sens que les autres luttes pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Osons une analogie pour mieux comprendre ce qui est à l'œuvre à l'égard des femmes dans certains accommodements religieux. Accommoderait-on aujourd'hui au Québec des personnes qui exigeraient de ne pas être servies par des Noirs? Accommoderait-on des demandes

religieuses à l'effet que les Noirs, et eux seuls, portent un foulard? Poser la question, c'est y répondre. Ce qui me permet de conclure que les pluralistes encouragent, dans les faits, les institutions à être très accommodantes avec le sexisme, qui, il ne faut pas l'oublier, est une forme de racisme dont le sexe est le prétexte.

L'égalité, entre tous les hommes et toutes les femmes, et la laïcité

France Bédard, Association des victimes de prêtres et autres religieux, St-Hubert

Plusieurs femmes de mon âge ont été des témoins des changements survenus dans la société québécoise au cours des 50 dernières années.

L'un des plus importants changements, c'est le passage d'une société dominée par la religion à une société laïque qui se réfère aux chartes civiles des droits et libertés. C'est un acquis important que vous me permettez de souligner et de célébrer avec vous aujourd'hui.

Le débat sur les accommodements nous amène à nous questionner sur les valeurs du Québec qui est encore aujourd'hui déchiré par la question religieuse... Il faut réfléchir spécialement sur la place que peut occuper une femme dans la religion de son choix. Quant à moi, c'est une bêtise grave pour une femme d'adhérer, en tant que membre de l'Église Catholique, à ce club qui refuse de reconnaître l'égalité de la femme dans ses rangs. Il n'y aura jamais de femme prêtre dans la religion catholique et : 1) **Il n'y aura pas de changement**, tant que cette religion enseignera que le péché venait d'ÈVE et non pas d'Adam; 2) **Il n'y aura pas de changement**, tant qu'une femme ne sera pas digne de devenir prêtre; 3) **Il n'y aura pas de changement**, tant que les femmes du monde et surtout du tiers-monde se feront prêcher par des prêtres que la contraception est un péché et que leur rôle se limite à mettre au monde des enfants et 4) **Il n'y aura pas de changement**, tant et aussi longtemps que la noirceur ne fera pas place à la lumière.

L'égalité, entre tous les hommes et toutes les femmes, et la laïcité : voilà les valeurs fondamentales que doivent partager tous les gens du Québec ou ceux désireux de s'y établir.

Il n'y pas que la burqa ou le tchador qui aveugle les femmes au Québec. Il y a ces hommes et ces faux-prêtres, ces marchands du temple qui prêchent l'abstinence, mais qui s'envoient en l'air avec des enfants... Collectivement, il est temps que les femmes du Québec enlèvent leurs œillères et oreillettes...

Elles seront alors encore plus fortes et capables d'aider ces femmes, nos sœurs d'autres pays, qui sont maintenant installées au Québec.

Merci et bonne journée de la femme, bonne journée ensoleillée de la femme!

L'égalité des hommes et des femmes menacée par le fondamentalisme religieux

Angélyne Vallée, Enseignante à la retraite, Beauce

Féministe, je n'ai pas l'intention de rester une spectatrice muette pendant que la société est confrontée à un fondamentalisme islamique démentiel.

Une des causes de ce fondamentalisme est très profonde. C'est la première fois dans l'histoire que les grandes religions patriarcales [juive, catholique, islamique] sont confrontées à une valeur universelle qui ébranle leurs fondations. Devant cette valeur de nos démocraties modernes, L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME, ces institutions religieuses font piètre figure. Leurs chefs et leurs dieux, strictement mâles dominant les femmes, ne sont plus représentatifs d'un autre monde en train de naître. L'Islam est la plus déstabilisée et la plus perdante de ces trois institutions parce qu'elle confond état et religion avec sa Charia. L'Islam perd la face, implose et explose ! Donc, ses phalocrates radicaux qui s'appuient sur le pouvoir, dit divin, terrorisent et menacent nos états laïques. Comme quoi... L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME, qui vient dépoussiérer joliment l'histoire, dérange!!! Les femmes, qui ont commencé seules ce grand ménage social, ont maintenant des hommes à leurs côtés. Merci, messieurs !

Ce fondamentalisme religieux nous étale ses limites, ses peurs parce que vidé d'une saine spiritualité. La religion, sans les humains, cela n'existerait pas, n'est-ce pas? Mais des humains sans religion, cela existe, de plus en plus; et ils vivent très bien leurs responsabilités citoyennes. Ex. : Haïti...

Quand une femme donne naissance à un enfant, ce n'est pas un niqab, une burqua, un kirpan, un crucifix ou une religion qui sort de son sein ! C'est une fille ou un garçon. Ils sont différents, mais égaux l'un et l'autre devant la vie qu'ils embrassent à visage découvert.

La religion n'est donc qu'un accessoire, un support à l'humain. Que dire alors du droit à la liberté religieuse? Est-il du domaine de l'absolu? Quand la Charte canadienne des droits et libertés commence par ce préambule : «*Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit,*»... [fin de la citation]... Que fait-on de ce droit à la liberté religieuse, lorsque cette liberté est soumise à une interprétation farfelue et arriérée des extrémistes religieux dont le Dieu Allah bénit même le terrorisme?

Sorties du dogmatisme figé des religions, les consciences se sont élargies vis-à-vis la compréhension de nos relations et rapports humains. Il faut en tenir compte dans nos chartes et textes de lois. Une charte, ce n'est pas la Bible, la Torah ou le Coran et ce n'est pas intouchable! Les juristes, ce ne sont pas des papes et des imams figés dans le ciment de leur dogmatisme! Alors, que nos gouvernants et législateurs redonnent à ces textes une cure de rajeunissement. Qu'ils fassent leurs devoirs, et ça presse. Quand aux jugements portant sur les accommodements religieux, on doit cesser de «s'applaventrir» devant l'irrationalité de la religion. On doit aussi cesser de la mettre sur le même pied que la vie elle-même qui s'anime si concrètement dans les deux sexes. Cette ÉGALITÉ FONDAMENTALE HOMME/FEMME a été si niée par le patriarcat religieux depuis des siècles, et l'est si durement par l'Islam radical d'aujourd'hui !

Quand je vois une femme en niqab, j'éprouve un étrange sentiment de répulsion. Ce noir exhibitionnisme est le porte-étendard de l'Islam extrémiste! Ce vêtement affiche la mort du corps social de la femme. C'est un «non» à la communication, même entre les sexes. C'est la déchéance d'un sexe dans la soumission des femmes aux hommes gonflés de religiosité malsaine. Quand ces radicaux islamistes boudent la psychologie, (comme toutes les sciences humaines modernes car sont ennemies de la Charia), quel message leur envoie-t-on quand des accommodements religieux font régresser nos sociétés laïques et piétinent les rapports égalitaires homme/femme?

Puis, ce fondamentalisme serait-il en train de stigmatiser l'immigration?

L'immigration a été et peut encore être un enrichissement pour notre pays (nourriture, danse, musique, fête, expertise, etc. Mais l'immigration peut aussi être un terrible appauvrissement culturel si, à cause d'une religion, nous régressons humainement et spirituellement. Les intellectuels de salon, qui ne voient que l'application du multiculturalisme dans des comportements religieux arriérés et démentiels, manquent carrément de respect et de reconnaissance envers toute une génération d'hommes et surtout de femmes qui ont tant œuvré pour équilibrer le fonctionnement de leurs institutions démocratiques.

Ce multiculturalisme-là ressemble à une mondialisation. Oui vous avez bien entendu... une MONDIALISATION des cultures, espèce de «*melting pot*» de cultures qui finirait par servir LA culture la plus agressive. Dans l'économie de mondialisation, les plus agressifs gagnent, n'est-ce pas? Présentement, l'Islam, par sa culture agressive, utilise la même stratégie! Elle fait sa guerre, très visible, mais aussi subtile et sournoise.

Je ne suis ni raciste ni extrémiste, ni radicale ! Mais à chaque fois que L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME est sacrifiée à petit feu, comme la laïcité des lieux et institutions publics par des accommodements religieux, je me sens trahie par le laxisme et l'insouciance d'une certaine élite qui décide et gouverne.

Grand-mère, je regarde grandir mes petits-enfants, toutes des petites-filles. Je veux leur léguer en héritage ce que j'ai gagné en dimension d'être, en tant que femme. À ma façon, j'ai beaucoup travaillé pour cette cause de L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME parce que j'ai cru et continue de croire que ce principe en est un de grande dignité de la vie humaine. C'est mon trésor à leur transmettre.

Assez! C'est assez!

Louise Hubert, Humaniste et universaliste, Trois-Rivières

Les significations de tous les types de signes religieux ne sont pas que simple futilité vestimentaire ou des articles d'apparat. Entre autres, le kirpan n'est pas seulement un symbole, il est avant tout une arme. Bien qu'il puisse sembler anodin, il n'en garde pas moins sa signification intrinsèque. Il est clair qu'aucune purification religieuse quelle qu'elle soit ne puisse lui enlever son caractère d'arme blanche.

Pour ce qui est des vêtements, il en est autrement. Dès qu'ils s'accaparent d'un signifié religieux, ils perdent leur but premier qui serait de vêtir l'individu. En effet, tout laisse croire que cette première utilité est obscurantée par une signification prosélyte. En effet, ces vêtements perdent leur sens utilitaire, chez la femme, pour adopter une signification riche en symboles religieux. Notamment le hidjab, le tchador, le voile, la burqua et le niqab véhiculent une mentalité et un vivre-ensemble dont la signification archaïque se répercute présentement dans notre quotidien. Ils envoient un message clair indiquant le refus de l'intégration, de l'inclusion sociale en faveur d'un retrait et d'une ghettoïsation formelle. Il est clair que le vêtement religieux masculin, dans la majorité des religions, veut mettre en valeur la personne qui le porte : l'homme. Nous n'avons qu'à penser à la pourpre cardinalice. Pourtant, les vêtements précités féminins ont la volonté contraire. Ils servent à mettre la femme en position d'infériorité, de soumission et de honte.

Entre autres, en valorisant le port de vêtements de ce genre chez la femme, des groupes religieux très actifs tels que les intégristes islamiques ont comme objectif d'imposer leurs us et coutumes moyenâgeux à nos sociétés occidentales. Pour ce faire, ils utilisent les femmes pour passer les symboles associés à tout voile islamique. Que ce soit par l'utilisation d'un simple voile sur la tête, le hidjab, qui « cache un peu » la femme jusqu'à l'utilisation de la burqua qui veut réellement les recouvrir ou tout simplement les faire disparaître de la vue des hommes en les recouvrant de la tête aux pieds. Il est important de se rendre compte que ce qui différencie les différents types de voile est tout

simplement la longueur du tissu, mais que leur signification reste la même dont, entre autres, le fait que la femme est pure si elle est cachée et non offerte à la convoitise d'un homme. Ce même message vise à envoyer le message que la femme non couverte est impure et qu'elle consentirait à n'être qu'un étal de viande que certains hommes seraient en droit de consommer. Plusieurs des femmes qui portent le voile et des hommes qui acceptent ou obligent le port du voile chez la femme croient en la vertu du voile et osent exprimer des jugements cruels à l'égard des québécoises ou des immigrantes qui n'en portent pas. Ce message est quelquefois exprimé dans des discours. Toutefois, bien souvent, il n'est pas verbalisé et demeure solidement ancré dans la tête d'hommes qui veulent dominer leur femme et toute les femmes, mais il n'en est pas moins cruel, eut égard à la réalité des québécoises et des femmes qui n'adhèrent pas ou qui n'adhèrent plus à leurs principes. Je crois sincèrement que, comme femme, je n'ai pas à accepter leur interprétation de mes comportements vestimentaires. Je ne suis pas une « putain » parce que je montre mes cheveux! Pourquoi mes cheveux au vent ne me donneraient-ils pas des droits supplémentaires tout comme ces femmes voilées en exigent et en obtiennent dans les CEGEP du Québec?

Ainsi, ces supposés morceaux de tissu deviennent le fer de lance de leur combat, de leur guerre sainte, cette jihad lancée contre nous les occidentaux et tous les non-musulmans. Par le port de ces symboles ostentatoires, ils confortent des messages haineux à l'égard des chrétiens, des juifs, des adeptes de mouvements ésotériques ou du Nouvel Âge et des personnes agnostiques ou athées. Déjà, des revendications à caractère religieux, communément appelés « accommodements raisonnables », ont été obtenues. Celles-ci créant une jurisprudence qui se fait de plus en plus active. Le tout étant basé sur le préambule de notre constitution canadienne qui chapeaute notre charte des droits et liberté et qui reconnaît des droits et des pouvoirs à des êtres invisibles. Par ailleurs, nous ne sommes pas sans connaître le fait que plusieurs « accommodements à caractère religieux » sont faits à l'extérieur de tribunaux et deviennent des traditions tenant lieu de conventions collectives. Cette façon de faire, beaucoup plus sournoise, vient polluer la sphère publique d'éléments religieux qui deviennent ancrés et qui seront difficiles à expurger.

Même si plusieurs des revendications de ce genre vont à l'encontre de nos lois démocratiques et occidentales avec ses principes reconnus comme « l'égalité homme-femme », les jurisprudences accordées favorisent l'intrusion d'éléments pédagogiques, tel que les cours Éthique et Culture Religieuse qui sont justement à l'encontre de ces principes si chèrement défendus depuis des générations par nos mères et grand-mères. En mémoire des luttes qu'elles ont faites, je ne peux accepter qu'on tente, lentement mais sûrement, d'attaquer ce principe québécois qui n'est malheureusement pas reconnu dans bien des pays. Et il ne faut pas se le cacher, ce sont les religions et les religieux qui font que ces pays n'adhèrent pas à cette pierre angulaire de notre culture et de notre savoir-vivre-ensemble québécois. Comme femme et comme mère de filles, nous devons crier haut et fort et quotidiennement pour exiger que tous les symboles religieux respectent ce principe. Je vous le dis et le redis : *« Jamais, je n'accepterai qu'un religieux ou qu'une personne adhérant à une religion bafoue cette plus grande valeur. Jamais, je ne ramperai ! »*.

Afin de poursuivre cette réflexion dans le domaine de l'éducation, il est logique et pertinent d'aller jeter un regard sur l'enseignement religieux de certains livres religieux de la religion juive. Je suis une inculte! Je le sais... Il était fort intéressant pour moi de faire la lecture d'un livre qui, j'ose l'espérer, n'est pas enseigné dans des écoles juives au Québec. Je vous citerai quelques paragraphes du Talmud qui m'ont fortement ébranlée. Est-ce une mauvaise traduction? Je n'en sais rien! Est-ce que des écoles juives hassidiques, considérées pas si longtemps comme illégales selon les normes du ministère de l'Éducation du Québec, enseigneraient de telles choses? Ces écoles dispensent-elles de nombreuses heures sur des enseignements basés sur le livre du Talmud, un livre ancien qui n'aurait, semble-t-il aucun lien avec la réalité séculière contemporaine? Ce livre représente-t-il encore de nos jours les Saintes Écritures que les rabbins se doivent d'apprendre afin de les enseigner à leurs fidèles? Dites-moi et confirmez-moi que les paragraphes suivants ne sont pas enseignés dans nos écoles du Québec ou même dans nos

CPE. En effet, les enseignements du Talmud sur les questions sexuelles révèlent des passages fort inquiétants. Voici quelques passages⁵ qui ont créé chez moi une crainte :

Sanhedrin 55b : « Il est autorisé d’avoir des rapports sexuels avec une fille de trois ans et un jour ». [Les relations sexuelles avec des filles de trois ans sont clairement permises aussi dans : **Yebamoth 12a, 57b, 60b; Abodah Zarah 37a; et Kethuboth 39a.**].

Yebamoth 59b : « Bien que la location d’une prostituée ne puisse pas être donnée à Dieu. Cependant, si on paie pour la bestialité [le sexe à la catin avec un animal], son argent peut être accepté [par Dieu] ».

Sanhedrin 54b : « Si un homme commet la sodomie avec un garçon âgé de moins de neuf ans, ils ne sont pas coupables de sodomie ».

Sanhedrin 59b : « Les rapports sexuels avec un garçon de moins de huit ans ne sont pas de la fornication ».

Kethuboth 11b : « Les rapports sexuels avec une fille de moins de trois ans ne sont rien ».

Ce livre saint comporterait une multitude d’autres articles aussi inacceptables par une société québécoise qui se doit de les dénoncer et de les considérer comme étant criminels. Que font les ministères de l’Éducation, de la Justice et de la Sécurité publique devant la possibilité que des personnes adhèrent encore de nos jours à ces idées monstrueuses?

Serions-nous en mesure de penser que de la pédophilie est acceptée et tolérée, voire encouragée dans le cadre de certaines religions? Il est important que nos autorités politiques exigent que les responsables des religions qui pourraient enseigner de tels principes rejettent avec vigueur ces discours rétrogrades encourageant des abus sur des enfants, le tout cautionné par de Saintes-Écritures provenant du Talmud? Il ne faut aucunement tolérer l’intolérable. Est-ce que Madame Michèle Courchesne, la ministre actuelle de l’Éducation, du Loisir et du Sport, issue du Parti Libéral du Québec, cautionne cet état de fait ou ce genre de discours ou si elle a posé des gestes officiels nous permettant de croire que de personnes qui pourraient soutenir de tels propos dits religieux pourraient être tenus responsables sur le plan criminel? Peut-elle nous confirmer qu’elle ne subventionnerait pas des écoles hassidiques qui enseigneraient le Talmud ou des

⁵ Référence: <http://vs666.unblog.fr/tag/talmud/>

écoles qui adhèreraient à des cultes religieux qui ne respecteraient pas le principe de l'égalité homme-femme? Nous et nos enfants avons besoin d'être sécurisés par des actions fermes qui affirment que la pédophilie est inacceptable au Québec et que des propos de ce genre méritent la prison et ce, même s'ils sont basés sur des principes religieux. Quels sont les moyens pris par le MELS pour s'assurer qu'aucune religion ne pourrait enseigner des choses de ce genre? Nos gouvernements vont-ils prendre tous les moyens pour éviter les dérapages à caractère religieux? Peut-on tous être confiants sur le fait que notre gouvernement privilégie les concepts et les approches basés sur la science et non sur des dogmes désuets et archaïques et qui n'ont jamais été démontrés ou soutenable sur le plan de la rigueur intellectuelle?

Les dérapages religieux ne sont pas que de sources hassidiques. Ils sont aussi le lot de différentes religions dont l'Islam qui, avec ses symboles dont le plus visible est le voile, fait la promotion de son caractère antioccidental. Pour l'Islam, c'est la Charia qui représente le seul code civil acceptable sur les plans juridique et social. Cette loi qu'est la charia considère que la femme doit être traitée avec moins d'égard que l'homme. Elle est renvoyée au rang d'objet que l'on peut échanger, mutiler, vendre, battre et exciser. Le Coran assujettit la femme à l'homme et réduit considérablement ses droits. Dans certains pays, de jeunes filles âgées de près de six ans peuvent être mariées et abusées sexuellement avec la bénédiction de cette religion. Il s'agit là d'une autre porte qui s'ouvre sur la pédophilie. Comment s'assurer que cette loi abjecte ne sera jamais acceptée pour les siècles à venir au Québec? La seule façon est d'inscrire dans la pierre de nos gouvernements une charte de la laïcité qui confirme que les religions contraires aux principes de base de la société québécoise ne peuvent avoir d'emprise sur des décisions légales. Pourquoi nos impôts serviraient-ils, avec une complicité visible des gouvernements, à faire débâter la société québécoise? Pourquoi perdre tous nos acquis de femmes et d'êtres humains à cause des religions?

Rien ne nous permet de croire que la loi 94 pourra empêcher l'implantation en occident de coutumes, basées sur des principes religieux, qui pourraient aller jusqu'à encourager la pédophilie et d'autres coutumes barbares. Le « *Être à visage découvert* » ne dicte rien en

rapport avec l'acceptation de nos principes. L'intégration à nos lois et au principe de l'égalité « homme-femme » est refusée par celle qui se donne le droit de porter le voile islamique puisque les cheveux recouverts représentent cette négation et envoie un message clair pour dire que celle qui ne porte pas le voile est cause d'impureté. Par le port d'un voile qui se dit l'expression d'une religion, c'est tout le contraire d'une ouverture envers les Québécoises et les Québécois qui est véhiculé. Cette femme nous manifeste qu'elle se considère au-dessus de nos lois et qu'elle est en droit d'exiger des privilèges, une « *prive lego* », une « loi privée »...

Puisque, selon le Conseil Musulman Canadien, le port du voile ne correspond pas à des obligations du Coran, les enlever ne devrait pas poser de problèmes, sur le plan religieux, au travail et dans la rue. L'entêtement de celles qui le portent prouve que ces femmes véhiculent, sous la bénédiction de leur iman et ou des groupes de pression, cette mentalité du moyen-âge en niant nos valeurs occidentales. Elles font la promotion, volontairement ou involontairement, de l'intégrisme islamique et de la charia.

Pour moi, il est clair que l'espace public doit être exempt de pollution religieuse. Il faut respecter la liberté de croire des individus et mettre en place des lois qui reconnaissent que cette liberté n'a préséance que dans les lieux de culte et les familles. Cependant, même dans ces lieux, l'enseignement et la pratique religieuse se doivent d'être encadrés. En ce sens, jamais le Québec ne devrait tolérer que ces lieux de culte et ces maisons enseignent des principes contraires aux valeurs québécoises solidement partagées par l'ensemble des Québécois et des personnes qui veulent s'intégrer à cette terre de liberté et de générosité qu'est le Québec. JAMAIS des êtres invisibles ne devraient dicter notre savoir-vivre-ensemble! Il appartient aux religions à s'adapter à nous et non au gouvernement à s'adapter aux croyances imposées par les divinités.

Il est clair que l'exigence de neutralité de l'état et le principe de la séparation du religieux et de l'état doivent être solidement ancrés et encrés dans toutes les lois du Québec. Pour ce faire, nous n'avons pas besoin d'une Loi 94, bien au contraire, nous avons besoin d'une Charte de la laïcité. Il ne faut pas oublier que d'autres religions peuvent prendre

naissance au Québec et qu'elles voudront elles aussi obtenir des « lois privées » et il faut s'assurer que cette Charte passe le test du temps. Aucun adjectif ne doit être ajouté au terme laïcité. S'il faut en ajouter un, le seul qui peut être ajouté est le mot PURE. Jamais un multiculturalisme à la Trudeau ne devrait venir ternir la paix sociale tel qu'il se fait à *Peace Village*, véritable ghetto islamique érigé à quelques kilomètres de Toronto. Dans ce village, toutes les femmes sont voilées et elles ne peuvent communiquer avec aucun homme non musulman.

Dans MON Québec, seul le respect de la neutralité religieuse peut permettre une réelle cohésion des individus et encourager le goût de développer ensemble un meilleur pays basé sur des valeurs d'entraide, d'écoute, de partage, de cohésion et de franchise.

Plaidoyer pour un espace neutre et laïque

Ghyslain Parent, Professeur, Université du Québec à Trois-Rivières

Il y a quatre ans, j'ai commencé à me préoccuper d'un phénomène alors inquiétant pour la population de la région du Centre-du-Québec. C'était le phénomène de l'exode des jeunes. À cause des menaces de cet exode, du manque de renouvellement de la population relié au faible taux de natalité et du vieillissement des individus, tout laissait croire que les employeurs du Québec auraient de la difficulté à embaucher de la main-d'œuvre qualifiée. Nous osions émettre comme hypothèse que l'arrivée massive d'immigrants allait solutionner le problème.

Cependant, au même moment, j'avais l'occasion de travailler avec différents organismes communautaires dans la région de Montréal et j'y voyais une chose qui m'embêtait. Comment se faisait-il que dans cette région, plusieurs individus de l'immigration récente n'arrivaient pas à se trouver d'emploi? Les Québécois qui étaient ouverts à l'immigration et aux différentes cultures commençaient à être heurtés par différentes pratiques. Une psychose commençait à s'installer et il était bien vu maintenant de critiquer les étrangers et de les affubler de certaines étiquettes disgracieuses. J'avais pourtant vu, il y a près de 35 ans, dans le petit village où je demeurais, ces Québécois accueillir avec une grande générosité des haïtiens et les « *boat people* » vietnamiens.

Il y a quatre ans, j'ai senti que les Québécois faisaient un repli identitaire, émotif dans un premier temps, en réaction avec certains jugements de la Cour supérieure qui accordaient des accommodements dits raisonnables. En effet, à ce moment, l'intolérance se faisait plus sur une dimension religieuse. Par la suite, j'ai vu apparaître des notions rationnelles telles que le principe de l'« égalité homme-femme » pour venir solidifier des attitudes de refus d'accepter ces nouvelles réalités. Un point de non-retour venait d'être signé. Désormais, les gens ne toléreraient plus l'intolérable.

Personnellement, cela ne me dérangeait pas qu'une femme soit assez folle pour porter une burqa noire, en plein soleil d'été, et je considérais son geste comme faisant partie du domaine du privé. Pour moi, tout individu avait le droit de se vêtir comme il le veut bien. En effet, la première femme que j'ai vue en burqua noire, c'était sur le Mont-Royal lorsque je participais à un pique-nique. Je trouvais même cela « *glamour* » de voir cette femme si amoureuse de son dieu pour se promener ainsi vêtue alors que son conjoint et ses deux jeunes enfants étaient, eux, habillés en Québécois. Pour moi, cette pauvre femme faisait ce que nos bonnes sœurs faisaient, il y a de cela cinquante ans au Québec, lorsqu'elles offraient toutes leurs souffrances pour la rédemption de nos péchés.

Cependant, lorsque j'ai vu, à Montréal-Nord, une femme en burqua noire monter dans une Volvo du côté du CONDUCTEUR, j'ai compris que ni elle ni moi n'étions en sécurité lorsqu'elle prenait le volant. Je considérais que le fait de conduire n'était pas un acte privé, puisque cela exigeait un permis, et était un acte social commis dans l'espace public. À partir de ce moment, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il fallait des lois et des règles strictes qui viennent régir l'espace public pour du moins assurer MA sécurité.

Depuis les années 1960, les Québécois affirmaient bien haut leur désir de laïcité dans l'espace public et fermaient la porte au fait que la ou les religions viennent régir leurs décisions et imposer des dictats. J'en convenais donc, après avoir réfléchi sur la question et réalisé certaines recherches dans le cadre de mes fonctions de chercheur universitaire, que le Québec était prêt à exiger que nos gouvernements fassent une charte de laïcité pour circonscrire cinq domaines : 1) l'école; 2) le marché du travail; 3) les tribunaux; 4) les domaines administratifs et législatifs et 5) les sports. En effet, aucune religion, quelle qu'elle soit, ne doit venir jouer un rôle dans ces sphères. Pour aucune raison, il ne faut que la religion des uns ne devienne la loi des autres.

Je suis quand même un homme de liberté qui encourage la liberté des autres. Je suis convaincu qu'une reconnaissance de la neutralité religieuse dans une charte laïque viendrait protéger le droit de tous d'adhérer à la religion et aux rites religieux qu'ils veulent dans les lieux de culte et dans leur foyer. Cependant, même dans les lieux de

culte et dans les maisons, il est primordial, dans les enseignements donnés par les curés, les rabbins ou les imams, de respecter des valeurs québécoises. Parmi ces valeurs, il y a le principe de l'« égalité homme-femme » nouvellement inscrit dans la Charte des droits et libertés du Québec par Monsieur Jean Charest. Le Québec a fait un cheminement phénoménal sur cette reconnaissance, mais elle n'en demeure pas moins fragile. Je tiens à vous rappeler que la religion catholique elle-même n'adhère pas à ce principe d'égalité des genres et met tout en action pour garder de vieilles pratiques archaïques et démodées qui laissent peu de place aux femmes. Je demeure convaincu que les jeunes Québécoises auront à poser des gestes quotidiens pour préserver l'héritage de leur mère en matière d'égalité en particulier et qu'elles ne devraient jamais faire de compromis sur leurs acquis sur cet aspect.

Pour terminer, je tiens à vous confirmer que la religion n'est pas une valeur. C'est un endoctrinement qui ne fait pas appel à la rationalité. Effectivement, pour adhérer à une religion, il faut croire à des choses qui ne sont pas croyables. Par ailleurs, les valeurs religieuses auxquelles vous pouvez faire référence, telles le partage, la justice et le respect, ne sont pas le lot des catholiques. Il y a des personnes d'autres religions ou athées qui possèdent ces mêmes valeurs.

Comme je le disais, je suis très ouvert à toutes les formes d'expression religieuse, mais, il ne faut surtout JAMAIS faire un mélange religiopolitique. Cela est explosif et malheureusement, comme nous le montre l'histoire, le mélange a conduit à bien des guerres et même dans l'histoire des catholiques québécois, il y a eu bien des scandales et des malheurs qui ont conduit, entre autres, le Cardinal Ouellet à s'excuser et à demander pardon, il y a de cela quelques années. L'histoire doit aussi reconnaître ces malheurs et ces erreurs et l'enseigner aux enfants de nos enfants.

Il est heureux de faire certaines expériences culinaires et artistiques qui permettraient de combiner des talents d'autres cultures. Toutefois, les dogmes des religions ne sont pas discutables et ils sont difficilement miscibles pour les rendre perméables entre les différents groupements religieux. En tenant compte de cette réalité, je crois donc que

moins les religions auront de place sur la sphère publique et politique, plus il sera facile de trouver des terrains d'entente pour la participation sociale de la totalité des personnes vivant au Québec et ce, peu importe qu'ils soient les descendants de Jacques Cartier ou de nouveaux arrivants tout récemment débarqués à l'Aéroport Montréal-Trudeau.

Au Québec, des règles strictes, enchâssées dans une Charte de la laïcité, permettraient aux employeurs et aux fonctionnaires de ne pas avoir à inventer des conduites administratives à la pièce ou sous le coup de l'émotion. Une telle charte aura la volonté de mieux éclairer les décisions pour un meilleur vivre-ensemble et une plus grande cohésion entre les citoyennes et citoyens du Québec.

Principes à respecter pour un Québec favorisant la cohésion sociale des personnes dans un espace laïque

Ghyslain Parent, Louise Hubert et André Drouin

1. ***Le Québec*** se doit d'affirmer ses trois valeurs fondamentales qui sont : a) L'utilisation et la protection de la langue française; b) Le principe de l'égalité des genres et c) La séparation du religieux et du politique.
2. ***Le Québec*** doit élaborer une Charte de la laïcité « pure » visant à préserver la neutralité de l'espace public dans cinq domaines : a) l'école; b) le marché du travail; c) les tribunaux; d) les domaines administratifs et législatifs et e) les sports.
3. ***Le Québec*** doit défendre le droit de tous les individus à l'expression de leurs croyances religieuses et ce, dans la sphère privée qui est représentée par les lieux de culte et les résidences familiales.
4. ***Le Québec*** doit prévoir des moyens coercitifs contre les individus ou les organisations qui contreviennent aux valeurs principales et fondamentales du Québec.
5. ***Le Québec*** doit mettre en œuvre des programmes ou des politiques d'immigration permettant d'accueillir des personnes qui adhèrent à ses valeurs fondamentales.
6. ***Le Québec*** doit mettre en place un système d'éducation qui valorise la connaissance, la recherche et la science.
7. ***Le Québec*** doit prévoir des sommes pour un encadrement des nouveaux arrivants dans le but de faciliter une réelle inclusion dans un contexte d'harmonie et visant le respect des valeurs communes : compassion, entraide, égalité des chances, égalité des genres et engagement citoyen.
8. ***Le Québec*** doit légiférer pour éviter que les simples citoyens, les employeurs ou les administrateurs se trouvent confrontés à prendre seuls, sans aucun cadre légal, des décisions en lien avec des considérants religieux de plus en plus complexe et ayant des incidences sur leurs organisations..
9. ***Le Québec*** doit tout mettre en œuvre pour éviter une hiérarchie des religions entre elles ou entre celles et ceux qui la pratiquent ou non et n'accorder aucun droit ou privilège qui viendrait encourager cette hiérarchie.
10. ***Le Québec*** doit reconnaître que la pratique religieuse est du domaine du privé et que cette pratique ou l'adhésion à certaines croyances ne peut aucunement favoriser une personne plutôt qu'une autre.
11. ***Le Québec*** doit cesser d'accorder des avantages fiscaux ou des subventions en lien avec des pratiques religieuses.
12. ***Le Québec*** doit se donner des critères précis afin de définir les biens et les immeubles patrimoniaux et, s'il y a lieu, les nationaliser pour éviter que le gouvernement ne donne des subventions ou des crédits d'impôt à des biens immeubles appartenant à des particuliers ou à des corporations religieuses.

*Personnalités présentes à la conférence ayant suivi la Marche de la journée de la Femme tenue
à Trois-Rivières le 8 mars 2010*

Marie-Andrée Bertrand, Montréal : Docteure en criminologie de l'Université de Californie à Berkeley, elle est l'auteure de trois livres sur les femmes, la criminalité et les prisons pour femmes. Elle a signé, entre autres, plus de soixante articles sur les sujets suivants : les femmes et droit pénal, la question des drogues, les théories féministes et les œuvres critiques en criminologie. Elle a été nommée Officière de l'Ordre national du Québec (2005). Elle est membre du Conseil de l'Ordre (2006----). Elle est Chevalière de l'Ordre de la Pléiade (2001). Elle a reçu le Prix Essdras Minville pour les sciences sociales (1994) de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Irène Doiron, Montréal : Elle est originaire du Nouveau-Brunswick. Elle est active dans le mouvement étudiant à Moncton. Elle est aussi une des principales protagonistes du film de Pierre Perrault et de Michel Brault, « *L'Acadie, l'Acadie!?!?* ». Elle a étudié huit ans en France (1969-1975 et 1985-1987), dont trois années comme boursière du gouvernement français. Elle a commencé sa carrière d'enseignante au collégial, d'abord en économie, mais surtout pendant 30 ans en philosophie. Militante féministe, à Paris et à Montréal, elle a travaillé, entre autres, au plan syndical, à promouvoir l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Partisane d'une Charte et lois sur la laïcité, elle rédige un texte en mai 2009, en réaction à la position de la FFQ sur le port des signes religieux : « *Cachez cette chevelure que je ne saurais voir* » publié sur le site sisyph.org

Hannelore Poncelet, Montréal : Retraitée du monde de l'éducation. Elle est descendante d'une ancienne famille unitarienne depuis onze générations. Elle est engagée de façon bénévole depuis 26 ans à l'église unitarienne de Montréal. Elle est intéressée à promouvoir la dignité intrinsèque de toute personne, la liberté de conscience, la justice sociale, la démocratie, la paix, l'environnement et l'éducation.

Angélyne Vallée, Beauce : Enseignante retraitée et auteure du livre « *Rose sous les canons* » publié aux Éditions Le Dauphin. Elle a présenté un mémoire à la Commission Bouchard-Taylor.

Ghyslain Parent, Trois-Rivières : Professeur, docteur et chercheur en sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il travaille à l'inclusion des personnes ayant des différences dans la société. Il a fait de nombreuses recherches dans ce domaine, ce qui l'a amené à se questionner sur le problème des accommodements religieux. Il a écrit dans de nombreux livres dans ce domaine et a écrit dans des revues scientifiques reconnues.

Louise-Gélinas-Martel : Fondatrice du CLAC (Collectif libre d'actions concertées) 1994.

Andréa Richard, Trois-Rivières : Co-fondatrice du CLAC (1994), conférencière, écrivaine et auteure de « *Au-delà de la religion* » [best-seller à Renaud-Bray] et qui a été finaliste pour le prix des bibliothèques (2008) et pour le prix Arts Excellence de la Mauricie (2009). Elle a présenté un mémoire à la Commission Bouchard-Taylor.

André Drouin, Hérouxville : Ingénieur et initiateur d'un mouvement pour enrayer le pouvoir politique des religions.

Louise Hubert, Trois-Rivières : Travailleuse humanitaire. Elle travaille bénévolement pour la cause des droits des femmes. Elle est membre du MFM « *Mouvement des femmes du monde* ».

Jean-Paul Michon, Saint-Augustin de Desmaures : Architecte. Il est bien engagé pour la défense du droit des femmes. Il souhaite que plusieurs adoptent une spiritualité laïque empreinte des valeurs humanitaires et universelles.

